



Lancement de l'appel d'offres EPP 2009

A l'attention :

- des associations de formation continue de médecins libéraux en exercice, comprenant notamment les collèges d'enseignants en médecine et les sociétés savantes **ayant l'agrément délivré par la HAS** et un Conseil d'Administration composé de plus de 80 % de médecins libéraux en exercice ;
- des départements universitaires de médecine générale et de formation médicale continue des UFR, **ayant l'agrément délivré par la HAS**, et composés de plus de 80 % de médecins libéraux en exercice.

L'Organisme Gestionnaire Conventionnel (OGC) pour la Formation Professionnelle Conventionnelle (FPC) lance **un appel d'offres EPP 2009 pour la réalisation d'actions d'EPP destinées aux médecins libéraux conventionnés en exercice.**

Pour tout renseignement vous pouvez contacter l'OGC par téléphone **au 01 48 76 75 77, ou par courriel : EPP2009@ogc.fr**

Toutes les réponses à l'appel d'offres doivent parvenir à l'OGC **avant le vendredi 21 novembre 2008 à 16 h 00.**

Les demandes d'agrément (des organismes et des projets) seront examinées, selon les règles du cahier des charges EPP 2009, par les 3 organes de la FPC : l'Organisme Gestionnaire Conventionnel (conformité administrative), le Conseil Scientifique de la FPC (validation scientifique et pédagogique) et le Comité Paritaire National de la FPC (agrément).

Les programmes d'EPP agréés devront être réalisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009.

Mise en ligne sur le site www.ogc.fr : 28 octobre 2008